



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 83211

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Comité de coordination du registre du commerce et des sociétés.

### Texte de la réponse

Le comité de coordination du registre du commerce et des sociétés a pour mission de veiller à l'harmonisation de l'application des dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de registre du commerce et des sociétés. Il est présidé par un magistrat de l'ordre judiciaire et comprend, outre des représentants de la direction des affaires civiles et du sceau et de l'Institut national de la propriété intellectuelle, deux personnes chargées de la tenue d'un registre du commerce et des sociétés dont au moins un greffier de tribunal de commerce. En 2014, le Comité de coordination du registre du commerce et des sociétés a rendu 23 avis qui ont été publiés sur le site internet du ministère de la justice. Son fonctionnement n'a pas d'impact sur les finances publiques car ses membres ne perçoivent aucune indemnité ni défraiement pour leurs activités au sein du comité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83211

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4927

**Réponse publiée au JO le :** [17 mai 2016](#), page 4264